

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5984**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Agent conducteur de chien en sécurité privée

Nouvel intitulé : Agent de sécurité cynophile

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Formaplus 3B

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur général de FORMAPLUS 3B

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3196 - Entreprises de prévention et de sécurité

Code(s) NSF :

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Agent Conducteur de Chien en Sécurité Privée assure la prévention, la surveillance, la protection d'espaces, de locaux, de biens et de personnes sur un secteur géographique déterminé. Il utilise son chien pour sa défense ou celle d'autrui dans le respect strict de la législation et des textes réglementaires en vigueur régissant la sécurité privée.

Le titulaire de la certification est capable de : Effectuer des rondes pour assurer la protection des biens et des personnes

Surveiller efficacement un site, un véhicule, du matériel

Intervenir sur alarmes pour réaliser une levée de doute

Analyser et réagir efficacement dans les différentes interventions par rapport à des incidents majeurs, mineurs

Déceler la présence d'objets interdits ou d'armes par palpation sur les personnes, par inspection visuelle des bagages à main

Procéder à l'appréhension d'un individu et le maintenir en respectant le cadre légal de la légitime défense, du flagrant délit

Gérer des conflits, maîtriser son stress

Maîtriser l'obéissance de son chien, son comportement, sa place au sein de la famille

Rendre compte fidèlement, oralement et par écrit des événements à sa hiérarchie, aux services de police, gendarmerie

Rédiger lisiblement et fidèlement une main courante papier et/ou informatique, un rapport, un compte rendu à sa hiérarchie, aux services de police et gendarmerie

Intervenir en matière de premiers soins et donner l'alerte (programme Sauveteur Secouriste du Travail)

L'exercice du métier exige d'appliquer rigoureusement la réglementation concernant les sociétés de surveillance (loi 83-629 du 12 juillet 1983 et ses décrets d'application), les conditions d'armement, de détention et d'usage des armes et de l'utilisation du chien comme arme.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les entreprises de sécurité privée, les services internes de sécurité, les services de sécurité des administrations publiques et territoriales

Agent de prévention, de surveillance et de sécurité Conducteur de chien

Après expériences professionnelles, possibilités d'accession à des postes à responsabilité : responsable d'exploitation, chef d'une équipe cynophile

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

Réglementation d'activités :

Loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 et les décrets d'application qui s'y rattachent Décrets n°2005-1122 du 6 septembre 2005 - n°2007-1181 du 3 août 2007, réglementant l'aptitude professionnelle exigée par les autorités pour exercer la profession réglementée dans la sécurité privée.

Casier judiciaire vierge et majorité requise

Posséder un chien adulte, 18 mois minimum, genre berger allemand, beauceron, berger belge, etc ..., d'une morphologie relativement imposante.

Sont exclus tous les chiens de type molossoïde pouvant entrer dans la première catégorie (de la loi de 99), ainsi que tous molossoïdes où aucune sélection n'est faite sur le caractère par leurs clubs de races, exemple : American Staffordshire Terrier, Dogue Argentin, Dogue de bordeaux, Dogue Allemand...

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après formation (pratique) en centre et/ou à distance par internet (pour le cadre réglementaire général de la sécurité privée), ainsi que

par la voie de la VAE, la certification comporte six composantes :

A1 - Rondes pour assurer la protection des biens et des personnes

A2 - Surveillance d'un site, d'un véhicule, palpation de sécurité, inspection visuelle des bagages à main, appréhension d'un individu gestion des conflits, d'incidents majeurs, mineurs.

A3 - Conduite du chien

A4 - Réglementation, Déontologie, attitudes et comportements professionnels

A5 - Communication Compte rendu oral, écrit, des événements, rédaction de main courante papier et/ou électronique

A6- Intervention en premiers soins et alerte aux services compétents

La certification post formation est globale

La validation par VAE peut être globale ou partielle, sur chaque composante

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Président : - Représentant une société de surveillance - Un spécialiste dans le domaine cynophile (civil ou militaire ou police) - Représentant du centre de formation
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal Officiel du 06 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé Agent conducteur de chien en sécurité privée avec effet au 06 juillet 2008, jusqu'au 06 juillet 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

50 certifiés par an environ

Autres sources d'information :

www.formaplus3b.fr

<http://www.formaplus3b.fr>

Lieu(x) de certification :

FORMAPLUS 3B 11, 13 avenue de la République
69200 VENISSIEUX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ROTTWEILLERS SPORTS TRAINING Mas Garrigas Chemin de Nelson 30129 REDESSAN

CNFMS 11/13 avenue de la République 69200 VENISSIEUX

OFAPS/BIRD CORPORATION 7 rue des Piboules 13770 VENELLES

EUROCYNO 22 rue Sainte Anne 22200 GUINGAMP

EXPERT FORMATION 127/129 avenue de Paris 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

IESC 35 bis rue Wodli 57300 HAGONDANGE cedex

FORMATION PROFESSIONNELLE Patrice FOUCAULT LA NOE 27400 ACQUIGNY

FPSG 181 rue Léon Beauchamp 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
MFIR VERCEL Maison Familiale et Institut Rural 36 rue de Jésus 25530 VERCEL
EURO SECURIMED INSTITUT 3 rue Henri Moissan ZI du Capiscol 34 500 BEZIERS
CNFMS 11/13 avenue de la République 69200 VENISSIEUX
MFR MALTOT Le Château 14930 MALTOT
SECURITE PLUS FORMATION Avenue Lamartine 13170 Les PENNES MIRABEAU
BNL FORMATION Roc de Bonnet 24410 PONTEYRAUD
FORMA EST SECURITE 505 av. Ile de France 97440 SAINT ANDRE
AFAC 426 voie Denis Papin 83700 ST RAPHAEL
EUROCYNO 1 Kerpigent 22200 PLOUISY
EXPERT FORMATION 127/129 avenue de Paris 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
IESC FORMATION SARL 35 bis rue Wodli 57300 HAGONDANGE cedex ou 14 rue Zomhoff 67700 SAVERNE
CE.CI.FOR.S.SE 1119 rue Wall Bissum secteur 11 Ouagadougou 02 BURKINA FASO

Historique de la certification :

Certification suivante : Agent de sécurité cynophile